Transport à la demande pour faciliter vos déplacements

Le TàD Mantois enrichit l'offre de déplacement sur le territoire, exclusivement sur réservation jusqu'à 1h avant votre départ et est compatible avec tout titre de transport. pour un service encore plus proche de vos besoins et vient renforcer les liens interurbains et compléter l'offre de bus existante.



A qui s'adresse ce service ?

Le TàD est ouvert à tous. Pour l'emprunter, réservez votre trajet ou utilisez votre titre de transport régional habituel (Passe Navigo, Carte imagine R, Ticket T+…)

Combien ça coûte ?

2€ le trajet. Plusieurs titres de transport sont acceptés et consultables sur le portail régional www.iledefrance-mobilites.fr. La validation de votre titre de transport vous sera demandée à la montée du véhicule.

Quels sont les horaires ?

Le TàD Mantois fonctionne du lundi au samedi, de 9h à 17h, hors jours fériés.

Comment réserver votre trajet ?

Rien de plus simple !

S'enregistrer au préalable pour créer un compte parmi les 3 options ci-dessous puis réservez votre trajet:

- Option 1 : Sur l'application mobile « TàD Île-de-France Mobilités »
- Option 2 : Sur la plateforme régionale dédiée au TàD tad.idfmobilites.fr
- Option 3 : Par téléphone, via la centrale régionale TàD d'Île-de-France Mobilités du lundi au vendredi entre 9h et 18h, au 0800 10 20 20

Quand réserver votre trajet ?

A partir d'un mois à l'avance jusqu'à 1h avant votre départ

Comment ça fonctionne ?

Après avoir réservé votre trajet, un véhicule vient vous chercher à un point d'arrêt proche de chez vous ou de votre lieu de travail, et vous dépose à un point d'intérêt du territoire de votre choix (gares, centre commercial, équipements culturel ou sportif, administration ou hôpital). De même, vous pouvez effectuer le trajet en sens inverse, d'un point d'intérêt à un point d'arrêt proche de chez vous. Vous pouvez ensuite vous déplacer dans toute l'Île-de-France grâce à votre titre de transport sur toutes les lignes régulières de bus et de train.

A noter :

1 trajet = 1 allée
2 trajets = A/R

Documents
Mode d'emploi et zonage des déplacements